# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 6447

### Texte de la question

M. Dominique Baert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'hommage solennel que rend la FNACA, depuis plus de trente ans, le 19 mars de chaque année, au sacrifice des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Le conseil municipal de Wattrelos vient d'adopter le 23 octobre un voeu qui rejoint la préoccupation de la FNACA de voir le Gouvernement officialiser cette journée anniversaire du cessez-le-feu officiel du 19 mars 1962, dédiée à la mémoire des soldats français tombés en Afrique du Nord, ainsi qu'à celle des victimes civiles de ces combats. Le 19 mars deviendrait la Journée nationale de recueillement pour la troisième génération du feu, ni chômée, ni fériée, en application du résultat du référendum du 8 avril 1962, au cours duquel 90,80 % des Françaises et des Français se sont prononcés pour le cessez-le-feu. Une grande majorité d'entre eux confirme ce résultat, comme le laisse penser le sondage IFOP des 14 et 15 novembre 1991. Désireux de voir progresser cette idée, il lui demande si le Gouvernement est prêt à dédier cette journée au souvenir des victimes.

### Texte de la réponse

Les accords d'Evian négociés sous la présidence du Général de Gaulle et approuvés par le peuple français le 8 avril ont fixé au 19 mars 1962 la date du cessez-le-feu en Algérie. A ce titre, la date du 19 mars pourrait bien constituer la date commémorative de la fin du conflit algérien. Les choses ne sont pourtant pas aussi simples car pour beaucoup de nos compatriotes, rapatriés ou harkis, cette date, parce qu'elle rappelle des événements douloureux, reste controversée. Il ne s'agit donc pas d'opposer la douleur des uns aux sacrifices des autres mais de replacer la réponse à la question posée dans son contexte historique. Pour le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, une date nationale commémorative doit rassembler tous les citoyens dans une même communauté du souvenir partagé et accepté. C'est pourquoi, même si la date du 19 mars est conforme à l'histoire, par respect pour la douleur encore ressentie aujourd'hui il est préférable de ne pas la sanctuariser aujourd'hui comme unique date de commémoration. Par contre, nous devons tous agir pour que la guerre d'Algérie fasse réellement partie de notre histoire et que nous acceptions de regarder en face cette période de notre vie nationale. L'exigence de vérité est inhérente aux valeurs de la République. Par respect pour la mémoire de nos soldats qui ont répondu à l'appel de la Nation, qui ont combattu et qui trop souvent hélas sont morts, nous avons un devoir de reconnaissance et de mémoire.

### Données clés

**Auteur :** M. Dominique Baert
**Circonscription :** Nord (8e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 6447
**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE6447

**Ministère interrogé :** anciens combattants
**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4012
**Réponse publiée le :** 8 décembre 1997, page 4480